

**Délibération du Conseil d'Administration n° 60-23  
Séance du lundi 11 décembre 2023**

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est réuni le lundi 11 décembre 2023 à 14h30 au Conseil départemental du Val d'Oise, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

**Présents :**

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Daniel BLANC	Administrateur
Mme Odile DROUILLY	Administratrice
Mme Sabrina ECARD	Administratrice
M. François HANET	Administrateur
M. Raoul JOURNO	Administrateur
Mme Nadia METREF	Administratrice
Mme Dominique NEVEU	Administratrice
M. Jérôme PACCINI	Administrateur
Mme Tatiana PRIEZ	Administratrice
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Harry ROCK	Administrateur
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur
M. Vincent VILPASTEUR	Administrateur
Mme Sandra YAKOWENKO	Administratrice

**17 présents**

**Absents – excusés :**

M. Xavier HAQUIN	Vice-Président, pouvoir donné à Mme CAVECCHI
M. Abdelkrim BOURAKBA	Administrateur
M. Georges MOTHON	Administrateur, pouvoir donné à M. BAQUIN
M. Ramzi ZINAOUI	Administrateur, pouvoir donné à Mme RAFAITIN

**4 absents excusés, dont 3 pouvoirs**

**Absents :**

M. François VERJUS	Administrateur
--------------------	----------------

**1 absent**

**Service :** Direction des Ressources Humaines

**Objet :** Modalités de gestion du Compte Epargne Temps

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 7-1,
- Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne-temps dans la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'une compte épargne temps en cas de mobilité des agents dans la fonction publique,
- Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,
- Vu l'avis du Comité social économique en date du 30 novembre 2023,
- Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration relatif à l'objet susvisé,

**Considérant** le projet de fusion entre les OPH Val d'Oise Habitat et Val Parisis Habitat,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la Directrice générale à déployer les actions nécessaires relatives à l'ouverture, au fonctionnement, à la gestion, à la fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi qu'aux modalités de son utilisation par les agents concernés par la présente délibération ;
- **AUTORISE** la Directrice générale à signer toute convention de transfert de CET ;
- **VALIDE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Approuvé à l'unanimité**

**Pour extrait Certifié Conforme  
La Présidente**



**Marie-Christine CAVÉCCHI**